

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 24 novembre 2022  
Convocation du : 18 novembre 2022  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt quatre novembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Catherine DE PARIS, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Hugues QUESTE, Sylvie GUSTIN, Grégory PICKEU, Rut LERNER-BERTRAND, Laurent DERONNE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENT**: Nicolas HOURDRY

**SECRETARE DE SEANCE** : Grégory PICKEU

DE22.171

**FINANCES**  
**ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**  
**INFERIEURES A 23 000 €**  
**PREMIER TRIMESTRE 2023**

*Autorisation - Approbation*

0380

En début d'année, et avant le vote du budget primitif, se pose le problème du fonctionnement de certaines associations qui ont besoin d'un minimum de trésorerie pour fonctionner au cours du premier trimestre de l'année nouvelle.

Afin d'assurer la continuité financière de ces associations en début d'année, il convient de délibérer chaque année afin d'autoriser la Ville à financer ces associations au cours du premier trimestre de l'année.

Il est ainsi proposé d'attribuer pour le premier trimestre, 25 % du montant inscrit au budget primitif 2022. Ces montants seront par la suite repris ou éventuellement complétés lors du vote du budget 2023.

Dans ce contexte il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants :

<u>Nature Fonction</u>	<u>Nom de l'association</u>	<u>BP 2022</u>	<u>Acompte 2023</u>
6574/01	Amicale du Personnel	10 020 €	2 505 €
6574/40	Foyer de jeunes « Le Zodiaque »	3 107 €	777 €
	Boxing Club Armentières	5 657 €	1 414 €
	Cyclo Club	7 672 €	1 918 €
	Hand Ball Club		
	- subvention fonctionnement	3 934 €	984 €
	- chèques emploi associatifs	2 176 €	544 €
	Société Municipale de Gymnastique		
	- subvention fonctionnement	1 882 €	471 €
	- chèques emploi associatifs	10 800 €	2 700 €
	Société Municipale de Lutte		
	- subvention fonctionnement	371 €	93 €
	- chèques emploi associatifs	2 302 €	576 €
	Sports Ouvriers Armentérois Nata- tion		
	- subvention fonctionnement	3 097 €	774 €
	- chèques emploi associatifs	1 890 €	473 €

6574/40	Club Escrime - chèques emploi associatifs	882 €	221 €
---------	--	-------	-------

Le versement se fera en 3 mensualités sur janvier, février et mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les montants ci-dessus indiqués.

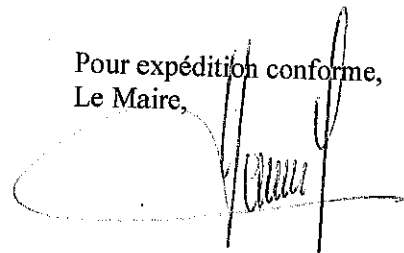
**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,



**Grégory PICKEU**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,  
Le Maire,



**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille